

Rapport de gestion 2024



Table des matières

1. Organisation du groupement

Présentation	2
Visions et buts du Groupement	3
Carte et chiffres clés	4
Organes du Groupement et gouvernance	6
Personnel	7
Comité	8
Assemblées générales	10
Gestion financière, bilan et comptes 2024	12
Représentations du comité	16
Groupes d'intérêt	17

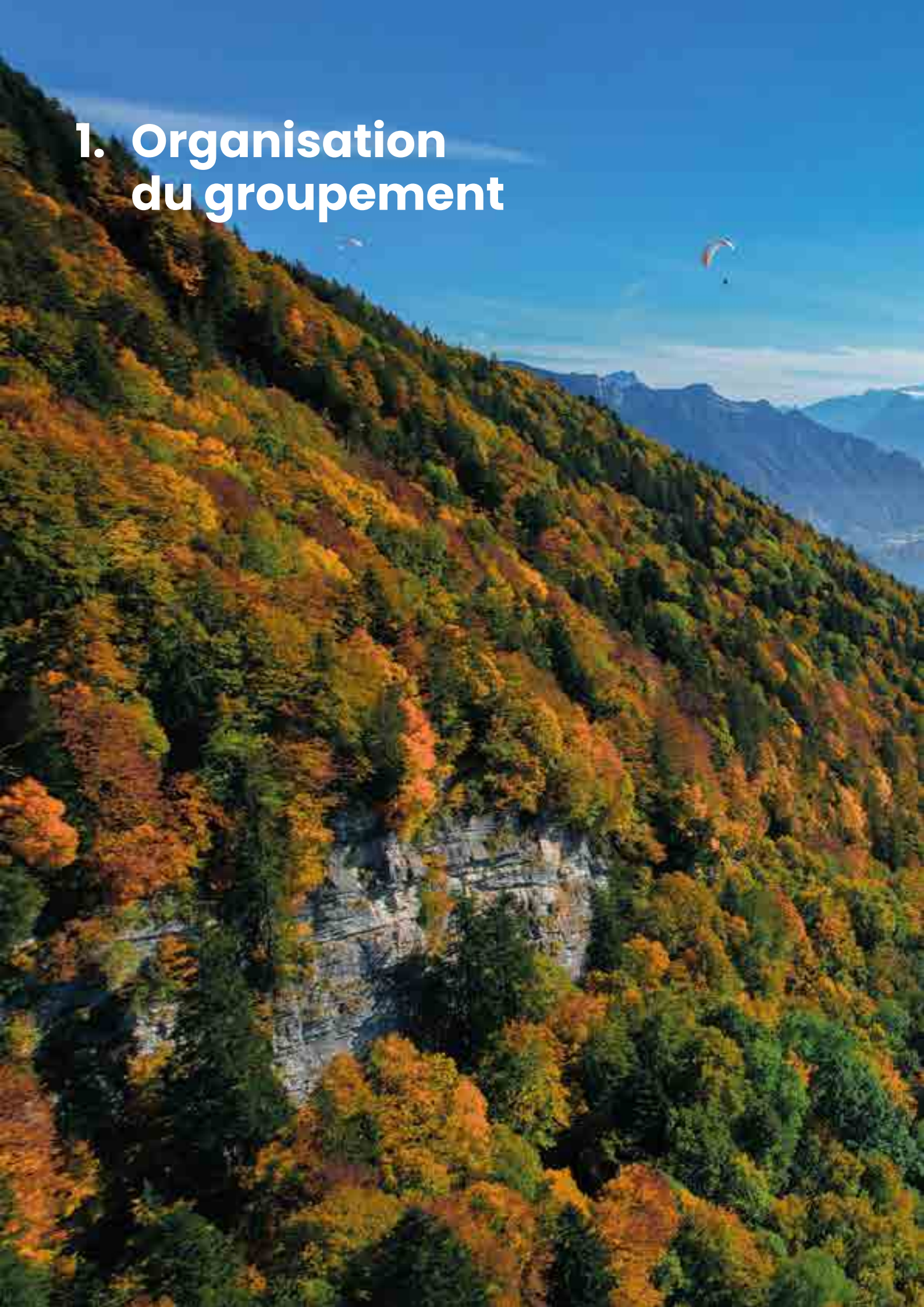
2. Gestion de projets forestiers

Gestion de projet	20
Carte des travaux réalisés en 2024	22
Bois-énergie Veveyse	24
Fonds de soutien aux projets forestiers régionaux	26
Projets soutenus	28

3. Gestion et suivi sylvicole détaillé pour chaque propriétaire

Rôle du groupement et du garde forestier pour les propriétaires de forêts publiques	32
Blonay — Saint-Légier	33
Chardonne	34
Corseaux	35
Corsier-sur-Vevey	36
Jongny	37
La Tour-de-Peilz	38
Vevey	39
Les faits marquants 2024 par fonction forestière	40
Glossaire	41

1. Organisation du groupement



Présentation

Le Groupement forestier de la Veveyse (GFV) est une corporation de droit public fondée en 2008 par les communes du triage T053, regroupant les communes de Blonay – Saint-Légier, Chardonne, Corseaux, Corsier-sur-Vevey, Jongny, La Tour- de-Peilz et Vevey.

Le territoire du Groupement s’étend sur une partie de la Riviera, délimité à l’ouest par la commune de Chardonne, au nord par la frontière cantonale avec Fribourg et au sud-est par les communes de La Tour-de-Peilz et Blonay – Saint-Légier.

Statuts

Les statuts du Groupement forestier de la Veveyse sont entrés en vigueur au 1^{er} janvier 2009, après adoption par les Conseils communaux des communes membres ainsi que par le Conseil d’Etat. Une révision est actuellement en cours.

- Les lignes directrices de la gestion sont définies dans la Politique forestière 2040 et la planification forestière, les objectifs d’aménagement forestier étant concrétisés au niveau régional au travers du Plan directeur forestier de l’Est vaudois (PDF 2015) et du Plan de gestion forestier du Triage de la Veveyse T053 pour la période 2021 – 2035

À la constitution du Groupement, il a été décidé du mode de gestion en degré d’intégration 1, correspondant au mode de fonctionnement historique du triage existant, sans structure lourde et tenant compte des différences notables des surfaces forestières de chacune des communes membres :

- Degré 1 : mandat de direction et surveillance des travaux forestiers par le garde forestier du groupement, avec recherche de synergies dans la gestion des forêts de tous les membres du groupement

Bases légales

La gestion des forêts du Groupement s’inscrit dans une vision de durabilité et se base sur le principe de la multifonctionnalité défini dans la législation forestière. Les principales bases légales et directives au niveau fédéral et cantonal sont les suivantes :

- Loi fédérale sur les forêts (LFo)
- Ordonnance fédérale sur les forêts (Ofo)
- Loi forestière vaudoise (LVLFo) du 8 mai 2012
- Règlement d’application de la loi forestière (RLVLFo) du 18 décembre 2013

Visions et buts du Groupement

Le Groupement forestier de la Veveyse a pour buts de

1.

Favoriser une gestion optimale des forêts situées sur les territoires des communes membres en respectant la loi fédérale sur les forêts
2.

Procurer à ses membres, ainsi qu’aux propriétaires des forêts privées situées sur le territoire des communes membres, les services d’un personnel forestier qualifié
3.

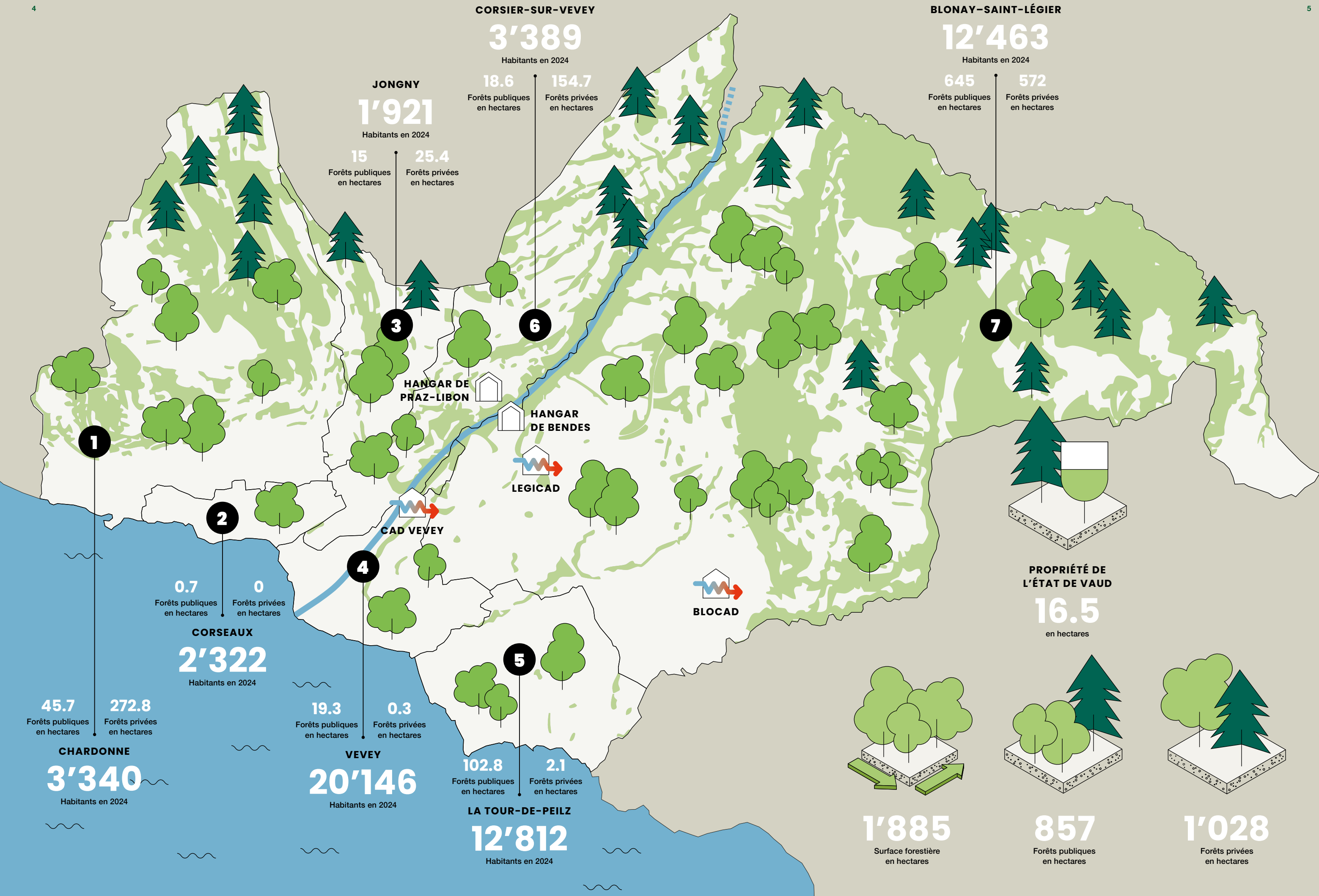
Promouvoir l’utilisation du bois des forêts sous toutes ses formes en cherchant à rentabiliser au mieux la production du Groupement
4.

Veiller à la bonne gestion du bois-énergie par le biais du garde forestier
5.

Maximiser la ressource bois au niveau régional



Photo : Forêt de la Veveyse



Organes du Groupement et gouvernance

L'assemblée générale, organe suprême du groupement, est composée de représentants de toutes les communes membres du groupement. Chaque membre y désigne un délégué, choisi par et au sein de la municipalité. La Commune de Blonay – Saint-Légier dispose de deux voix, les autres membres d'une voix.

Le comité du Groupement est composé de trois membres, représentant chacun traditionnellement :

- La Commune de Blonay – Saint-Légier, plus grand propriétaire de forêts
- les deux villes de Vevey et la Tour-de-Peilz
- les quatre communes du Cercle de Corsier

Les membres du comité n'ont pas le droit de vote lors des assemblées générales.

Assemblée générale

(organe législatif)
7 membres

Comité

(organe exécutif)
3 membres

Vérificateurs des comptes

(organe de contrôle)
2 membres



Photo: Membres du comité

Personnel

Membres du comité

Nicole POINTET

Présidente, Syndique de la Commune de Jongny

Laura FERILLI

Membre, Municipale à Blonay – Saint-Légier

Pascal MOLLIAT

Membre, Municipal à Vevey

Groupement forestier de la Veveyse

Route des Deux-Villages 23
1806 Blonay – Saint-Légier
+41 21 564 03 63 / info@forets-veveyse.ch

Personnel fixe

Maxime ROTH

Garde forestier à 100%

Caroline DREVET

Secrétaire à 10%

Pour l'ensemble du personnel du Groupement, c'est le statut du personnel de la Commune de Blonay – Saint-Légier qui s'applique (art. 22 des statuts).

Formation

Johann HAAS

stagiaire garde forestier pour deux mois
à partir du 4 novembre 2024



Photo: Garde forestier

Comité

Conformément aux statuts (art. 15), la gestion administrative du Groupement est du ressort du comité. Durant l’année 2024, ce dernier s’est réuni à 8 reprises en présence du garde forestier, qui a voix consultative. Les sujets suivants ont été traités :

- Nécessité d’agrandissement du silo à plaquettes du CAD Vevey
- Organisation des assemblées générales de printemps et d’automne
- Examen et validation des Comptes 2023
- Élaboration du Budget 2025
- Suivi de la trésorerie et gestion du flux des liquidités
- Projet de révision des statuts du Groupement
- Demandes de financement de projets par le Fonds de soutien
- Sécurisation des infrastructures en forêt – Information aux communes membres et élaboration d’un catalogue et de contrats de prestations ad hoc
- Mandat pour l’élaboration d’un plan d’intervention dans les forêts protectrices pour la période 2025 – 2028
- Etablissement d’une convention pour le mandat d’enseignement de M. Roth au CEFOR Lyss

Le présent rapport présente de façon plus détaillée certaines activités du comité durant l’année 2024. D’autres sujets, comme la sécurisation des infrastructures en forêt et la gestion du Fonds de soutien aux projets forestiers sont abordés dans les chapitres y relatifs.

Mandat de gestion du Bois Energie

Dans le but d’appuyer notre garde forestier dans ses tâches, notamment pour lui permettre de recentrer ses activités sur la gestion des chantiers forestiers, assurer une plus grande présence sur le terrain et mettre l’accent sur la communication, l’accueil et la sécurité, la gestion du bois-énergie a été confiée à un mandataire externe, le bureau Bourgeois Environnement. Ce dernier collabore étroitement avec le garde forestier depuis janvier 2024. Il établit et multiplie les contacts au niveau des sources d’approvisionnement, contrôle la qualité et gère la livraison des plaquettes aux chauffages à distance (CAD) en contrat avec le groupement. La mise en service de la 3^e chaudière à plaquettes au CAD Vevey étant prévue ultérieurement, le groupement adapte l’achat de bois à la situation, mais suit de près l’évolution ainsi que le projet d’agrandissement du silo à plaquettes.

Révision des statuts et gouvernance des groupements forestiers

Courant 2023, un important travail avait déjà été effectué en collaboration avec notre mandataire du Bureau Bourgeois Environnement pour la révision des statuts du Groupement. Ces derniers ont été passés au peigne fin et l’actuelle clé de répartition analysée. Se pose notamment la question du statut juridique du Groupement. Des réflexions pour établir un document définissant nos visions ont également été entamées et des contacts établis avec d’autres groupements ainsi que Mme Gosteli de la DGE Forêt, responsable de l’économie forestière et de la promotion du bois qui reprend la gestion des groupements.

Fin 2023, la DGE-Forêt nous faisait part de la constitution de groupes de travail dont l’un consacré à la question de la gouvernance des groupements. Notre garde forestier M. Roth a pu intégrer ledit groupe, formé de gardes et politiques (municipaux), représentant différents groupements, ainsi que d’une juriste de la DGE Forêt. Les questions liées à la forme juridique des groupements, au rôle et aux responsabilités des membres, au rôle de l’Etat, aux différents modèles d’affaires et à la question des degrés d’intégration ont été traitées. Il est notamment prévu d’élaborer de nouveaux statuts-types ainsi qu’un guide des bonnes pratiques et des formations à l’intention des décideurs et des gardes forestiers. Le comité a suivi de près les travaux du GT Gouvernance tout en poursuivant son travail sur la révision des statuts.

L’actuel projet reste relativement proche des statuts-types encore en vigueur. Il a été soumis de façon informelle à un examen préalable par la DGE. Pour le comité, il est important de pouvoir mettre en place un mode de financement du groupement transparent et pérenne et qui permette de faire bénéficier nos communes membres des produits générés par le Bois-Energie. La clé de répartition pour les éventuels bénéfices et la prise en charge, le cas échéant, des pertes doit être fixée, sachant qu’une manière de redistribuer une partie des bénéfices a été de mettre en place le fonds de soutien aux projets forestiers.

Les statuts révisés régleront également la question de la rémunération des membres du comité.

Divers

Une délégation du comité et le garde forestier ont rencontré la commission de gestion de la Ville de Vevey le 5 mars 2024 pour présenter le groupement, ses buts et son fonctionnement.

Assemblées générales

Selon les statuts du groupement, l’assemblée générale est convoquée au printemps pour la validation des comptes et la gestion de l’année écoulée et en automne pour approuver le budget de l’exercice à venir. Le garde forestier et l’inspecteur forestier de l’arrondissement participent aux séances en tant qu’invités. Le garde présente son rapport d’activité et l’inspecteur informe sur des thématiques d’actualité concernant la forêt. Les assemblées sont organisées à tour de rôle par les communes membres.

En 2024, l’assemblée de printemps s’est déroulée le 22 mai au refuge forestier de la Buttica, situé à proximité de l’antenne du Mont-Pèlerin. Depuis cette année, l’assemblée générale de printemps est précédée d’une visite en forêt. La balade a permis aux délégués d’observer des arbres sélectionnés pour être maintenus en tant qu’«arbres habitat», d’aborder le thème de la biodiversité et la problématique de la responsabilité des propriétaires d’infrastructures en forêt.

Ce dernier point a soulevé beaucoup de réactions et discussions autour de la nécessité de sécuriser les sentiers, bancs, places de jeux etc. et de mettre en place des contrôles périodiques.

L’assemblée d’automne a eu lieu le 27 novembre à St. Légier. En complément des points statutaires de l’ordre du jour, le comité a notamment présenté ses réflexions concernant la sécurisation des infrastructures en forêt et le catalogue de prestations élaboré à l’attention des communes membres ayant confié le mandat au groupement. Un point de situation a également été fait sur le processus de révision de statuts et les projets soutenus dans le cadre du fonds de soutien. L’inspecteur a abordé les dégâts causés par le bostryche, accentués par la sécheresse, ainsi que les notions de surfaces boisées cadastrales et aires forestières selon l’art.18 LATC.



Photo: Assemblée générale du printemps 2024



Photo: Hêtre

Gestion financière, bilan et comptes 2024

Depuis 2023, la gestion financière du groupement a été confiée au Service financier de la Commune de Blonay – Saint-Légier. Le groupement étant une entité publique, le comité a privilégié cette solution à l’engagement d’un prestataire externe. Le volume des opérations augmentant parallèlement aux activités liées au bois-énergie, le service financier facture désormais les heures effectives selon décompte.

Il a également été décidé de mettre en place des outils comptables adaptés, facilitant le suivi des factures ainsi que la présentation des budgets et comptes. Dans un souci de clarté, le plan comptable a été mis à jour. Le service financier fait quant à lui appel au service RH de la commune pour la gestion des salaires, charges sociales et assurances sociales.

Bilan 2024

Le résultat d’exploitation de l’exercice 2024 se solde par un bénéfice de CHF 216’765,69. Il a été décidé de dissoudre le fonds affecté comprenant le solde d’anciens chantiers, ce qui génère un revenu exceptionnel comptabilisé dans les recettes diverses. Pour les chantiers en cours qui varient en fonction de la planification des propriétaires, c’est le groupement qui assure la gestion comptable jusqu’à la clôture et au versement des subventions accordées.

L’état des stocks est évalué en fin d’exercice par le garde forestier, un compte a été créé en 2024 pour tenir compte de la variation.

Bilan		
	31.12.24	31.12.23
	CHF	CHF
ACTIF	1'781'549,81	1'583'352,01
Compte Postfinance	565'817,57	249'621,46
Débiteurs	544'910,40	479'490,33
Chantiers	28'247,79	159'804,65
TVA préalable	42'678,75	37'334,27
Stock de plaquettes	158'400,00	127'800,00
Stock de bois rond	101'663,00	169'824,00
Actifs transitoires	40,00	0,00
Halle de stockage	335'111,40	350'361,40
Véhicule	4'430,90	8'865,90
Part sociale « La Forestière »	250,00	250,00
PASSIF	-1'781'549,81	-1'583'352,01
TVA due	-65'896,73	-65'782,25
Créanciers	-171'149,02	-183'744,15
c/c Commune de Blonay – St-Légier	-9,70	-26'683,83
Prêt SIGE 2018 – 2038, taux 0%	-182'000,00	-195'000,00
Prêt FIF 2018 – 2038, taux 0%	-83'917,40	-89'911,50
Passifs transitoires	0,00	0,00
Fonds affecté	0,00	-8'704,93
Fonds de soutien aux projets forestiers régionaux	-145'000,00	-100'000,00
CAPITAL	-1'133'576,96	-913'525,35
Capital	-913'525,35	-823'861,28
Résultat d'exploitation (bénéfice)	-220'051,61	-89'664,07

Compte de résultat 2024

Le financement des charges salariales est assuré d’une part par la participation de l’Etat selon la convention de subventionnement portant sur la délégation des tâches publiques pour le triage, d’autre part par les frais de gestion des forêts cantonales, et par la facturation aux privés et à la section bois-énergie des heures du garde et de secrétariat. Les heures effectives du garde pour les communes membres sont facturées selon un tarif réduit, calculé de façon à couvrir les charges salariales déduction faite des autres revenus susmentionnés.

Le solde des frais de fonctionnement du groupement (loyer, véhicule, matériel de bureau, informatique, assurances, honoraires et cotisations) est financé par les communes membres au prorata du nombre d’habitants au 31 décembre de l’année en cours.

Cette sorte de double clé de répartition des charges salariales et des frais de fonctionnement permet de tenir compte à la fois des surfaces forestières (directement en lien avec les heures effectives du garde) des communes membres et du nombre d’habitants, ces derniers générant une charge de par la fonction d’accueil des forêts situées sur le territoire du groupement.

Les frais pour le site internet sont désormais comptabilisés au niveau des frais de fonctionnement du groupement.

Pour la section bois-énergie, les loyers concernent la halle et les places de stockage. Les honoraires sont inférieurs au budget, un mandat pour un marché n’ayant finalement pas été attribué. Ce compte comprend en revanche les frais facturés pour la réalisation des plans de gestion et le concept général de desserte, pris en charge par le groupement en faveur de ses communes membres.

Une attribution de CHF 50’000.- au Fonds de soutien est réalisée pour la 3e fois depuis sa création, le groupement ayant connaissance d’importants projets en cours d’étude. Deux projets de sentiers didactiques ont pu être soutenus à hauteur de CHF 2’000.- et 3’000.- respectivement.

Le bénéfice important réalisé durant cet exercice comptable permet au groupement de constituer un fonds de liquidités dans le but d’assurer le financement des chantiers avant subvention et de compenser les fortes variations saisonnières dû à l’achat de bois pour l’approvisionnement des centrales de chauffe. D’autre part, le groupement étudie la possibilité de réaliser des investissements tels que la mise en place d’une centrale photovoltaïque sur le toit de la halle de stockage à Praz Libon.

Compte de résultat						
	Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
Garde forestier	170'406,24	170'406,24	174'410,00	174'410,00	173'511,35	173'511,35
Charges salariales	142'054,40		142'375,00		137'741,95	
Frais professionnels	3'641,97		4'800,00		5'356,58	
Bureaux et véhicule	16'338,75		15'835,00		16'936,87	
Matériel de bureau et informatique	4'337,92		4'700,00		5'949,71	
Assurances, honoraires et cotisations	4'033,20		6'700,00		7'526,24	
Part de l'Etat aux frais du triage		92'947,27		93'300,00		93'292,49
Part de l'Etat (forêts cantonales)		2'123,04		2'130,00		2'130,91
Part des communes (heures effectives)		6'015,07		18'220,00		13'274,15
Part des communes (habitants)		28'351,90		32'035,00		34'670,30
Recettes diverses		9'649,99		3'000,00		8'047,05
Participation de tiers		29'579,57		25'725,00		21'246,30
Remboursement de traitements		1'739,40		0,00		850,15
Bois-énergie	1'453'204,42	1'453'204,42	1'290'114,00	1'290'114,00	1'229'645,83	1'229'645,83
Prestations de tiers	75'757,50		21'000,00		46'813,80	
Site internet	0,00		5'000,00		0,00	
Achat de bois	511 096,91		544'000,00		657'503,77	
Variation du stock	37'561,00		0,00		0,00	
Déchiquetage	160'847,35		125'900,00		111'553,43	
Entretien des places de stockage	29'190,75		30'000,00		20'239,65	
Entretien et réparation des installations	0,00		5'000,00		4'388,93	
Achat de matériel	1'496,55		0,00		2'796,63	
Loyers	42'119,00		42'119,00		44'944,00	
Assurances	1'161,85		1'000,00		1'023,90	
Honoraires	7'164,95		90'000,00		14'348,60	
Transport	281'641,29		276'225,00		158'659,02	
Redevance	325,00		0,00		235,00	
Frais administratifs	14'540,66		14'085,00		12'225,03	
Versements du fonds de soutien	5'000,00		0,00		0,00	
Amortissement de la halle Praz-Libon	15'250,00		15 250,00		15'250,00	
Attribution au fonds de soutien	50'000,00		50'000,00		50'000,00	
Encaissement de loyers		12'000,00		12'000,00		12'000,00
Facturation au Groupe E		1'379'207,70		1'230'800,00		1'213'182,85
Vente de plaquettes		56'996,72		47'314,00		4 462,98
Prélèvement dans le fonds de soutien		5'000,00		0,00		0,00
Résultat d'exploitation	220'051,61		70'535,00		89'664,07	

Représentations du comité

Le Groupement forestier de la Veveyse est membre de la Coopérative La Forestière, dont il détient une part sociale. À ce titre, il dispose d'une voix à l'assemblée générale de cette dernière. Certaines communes membres du Groupement sont également représentées en leur propre nom à ladite coopérative.

La Forestière, qui défend les intérêts des propriétaires forestiers et soutient la promotion du bois suisse, regroupe 397 membres parmi lesquels 4 cantons, la Confédération, 241 communes, 31 triages, des propriétaires privés et des entreprises forestières.

En 2024, le comité, accompagné du garde forestier, a participé à l'assemblée générale de la Forestière, qui s'est tenue le 21 novembre 2024 à la salle plénière du Grand Conseil.



Photo: Camion SODEFOR

Groupes d'intérêt

Le Groupement forestier de la Veveyse a intégré au fil des années plusieurs groupes d'intérêts proches des activités et des buts poursuivis par l'organisation. Certains ont une activité qui dure dans le temps, c'est le cas de la coopérative SODEFOR et du groupe Vaud Plaquettes Bois Energie. D'autres ont la charge de problématiques spécifiques limitées à la résolution du problème posé par la thématique.

Coopérative SODEFOR

Sodefor est une coopérative fondée en 1987 qui a pour but de favoriser l'intérêt économique de ses membres en acquérant et gérant du matériel adéquat destiné à l'exploitation et à la promotion du bois-énergie. la coopérative vise notamment à :

- Garantir à ses membres un service adapté à leurs besoins, fiable et à des prix transparents
- Favoriser l'écoulement des sous-produits forestiers

Dans ce but, elle exploite une déchiqueteuse mobile pour la préparation de plaquettes forestières qui alimentent les chauffages à distance, les recouvrements de jardins, sentiers pédestres, pistes Vita, expositions et manifestations en plein air. Les membres de la coopérative bénéficient d'un tarif réduit de déchiquetage.

Notre groupement, par la voix de son garde forestier, siège au conseil d'administration de cette coopérative. En 2024, le conseil d'administration s'est réuni à quatre reprises et a convoqué une assemblée générale qui s'est tenue dans les forêts lausannoises au Chalet-à-Gobet.

Groupe de travail sur la gouvernance des groupements

Ce groupe, où participent des représentants politiques, des inspecteurs forestiers et des gardes forestiers, découle directement de la stratégie «Politique forestière 2040», puisqu'il s'agit d'évaluer le système de gouvernance des groupements forestiers de notre canton, en poursuivant les buts suivants :

- Clarifier les champs de compétences des AG, des CODIR et de la direction
- Formuler des statuts types correspondant à la réalité de la gouvernance actuelle
- Optimiser les possibilités des structures dans leur gestion financière et administrative

La participation à ces réflexions nous a été très utile dans le cadre de la révision des statuts du groupement. Les informations obtenues, les contacts rapprochés avec des personnalités confrontées aux mêmes problématiques que les nôtres ont été un bon appui dans la rédaction de la révision des statuts.

Vaud Plaquettes Bois-Energie

Depuis 2016, Le Groupe Vaud Plaquettes Bois-Energie est composé de professionnels de la production de plaquettes forestières destinées à une utilisation comme source de chaleur dans des installations de toutes tailles, allant de la maison individuelle à l'habitat groupé, aux immeubles de grande taille, sans oublier la chaleur industrielle.

Il axe ses actions sur les thèmes suivants :

- L'échange d'informations et d'expériences entres producteurs de plaquettes forestières
- La défense de leurs intérêts
- La promotion de l'utilisation du bois-énergie sous forme de plaquettes forestières
- Le conseil aux utilisateurs de plaquettes forestières
- Le renforcement de la filière logistique
- Son positionnement comme spécialiste reconnu du bois-énergie, apte notamment à dialoguer avec les services cantonaux en charge de l'énergie et leur apporter la perspective des gens du terrain

Le groupement forestier, par la voix de son garde forestier, est présent lors des rencontres de ce groupe et peut bénéficier régulièrement des échanges entre professionnels. Trois séances de groupe ont eu lieu en 2024, il a notamment été question de formation continue pour les praticiens, de potentiel de bois-énergie du canton de Vaud, de documentation et recherche sur les bonnes pratiques en matière d'utilisation des rémanents de coupe de bois dans les CAD. Le VPBE était présent lors des festivités du 100ème anniversaire de la Forestière. Le stand a connu un très bon succès.

Groupe de travail sur la révision de la directive d'application de l'entretien des forêts de protection contre les dangers naturels pour la période 2025-2028

Le territoire forestier du groupement est composé de plus de 928 hectares de forêts protectrices. L'impact de la fonction de protection de la forêt pour la région de la Veveyse est énorme, les dangers principaux sont les glissements de terrain, les inondations et les processus torrentiels. L'entretien des forêts protectrices est subventionné par la Confédération et le Canton à hauteur de 80% pour les propriétaires forestiers publics et 100% pour les propriétaires privés. La priorisation d'intervention est primordiale pour s'assurer d'investir l'argent public au bon endroit et au bon moment. Les systèmes de subventionnement devenant de plus en plus complexes administrativement, le groupe de travail s'est fixé comme but de simplifier la méthode de décompte tout en augmentant l'efficacité de la gestion des forêts protectrices.

2. Gestion de projets forestiers



Gestion de projet

Entretien des forêts protectrices

L’entretien des forêts protectrices est une priorité dans les activités du groupement. La gestion durable des forêts de protection contre les dangers naturels permet l’économie de la construction d’ouvrages de protection de la population et des biens. La Confédération et le Canton soutiennent financièrement ces interventions à hauteur de 80% du déficit d’exploitation pour les propriétaires publics et 100% pour les propriétaires privés. Ces aides financières font partie du « programme partiel forêts protectrices » de la convention programme Forêts. Dans le but d’entreprendre les bonnes actions, au bon endroit, au bon moment, les triages forestiers ont la responsabilité de la priorisation des interventions. Cette priorisation est validée par l’inspection forestière d’arrondissement. La plupart de ces chantiers sont très onéreux et ils ne peuvent pas être assumés dans leur ensemble par les propriétaires privés. Le groupement intervient comme maître d’œuvre dans ces cas-là. Des conventions sont signées entre les propriétaires et le groupement dans le but de régler les détails financiers, juridiques et administratifs. Dans le graphique ci-contre sont représentés sous l’onglet fonction « Protection » l’ensemble des chantiers 2024. Cela correspond à un total de 13.4 hectares pour 2271 m³ de bois récoltés.

Coupe forcée lutte contre les parasites

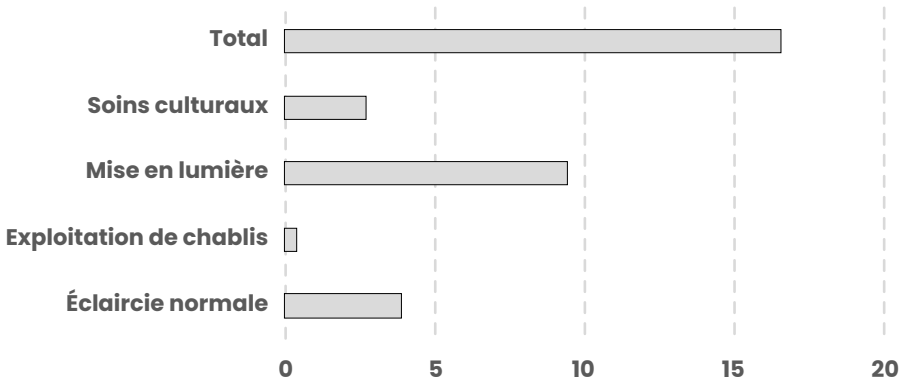
Quatre petites interventions ont nécessité une coordination de la part du groupement dans le cadre de la lutte contre le bostryche typographe pour un total de 30 m³ de bois prélevés. L’intervention du groupement était rendue nécessaire dans ces cas-là, car la valeur du bois ne couvrait pas les frais de récolte. Comme pour les forêts protectrices, des aides financières cantonales sont disponibles pour lutter contre les organismes nuisibles au maintien des fonctions forestières

Sécurisation des infrastructures en forêt

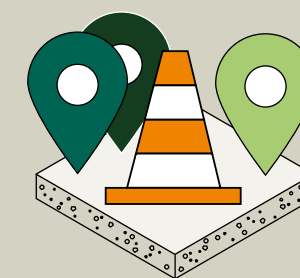
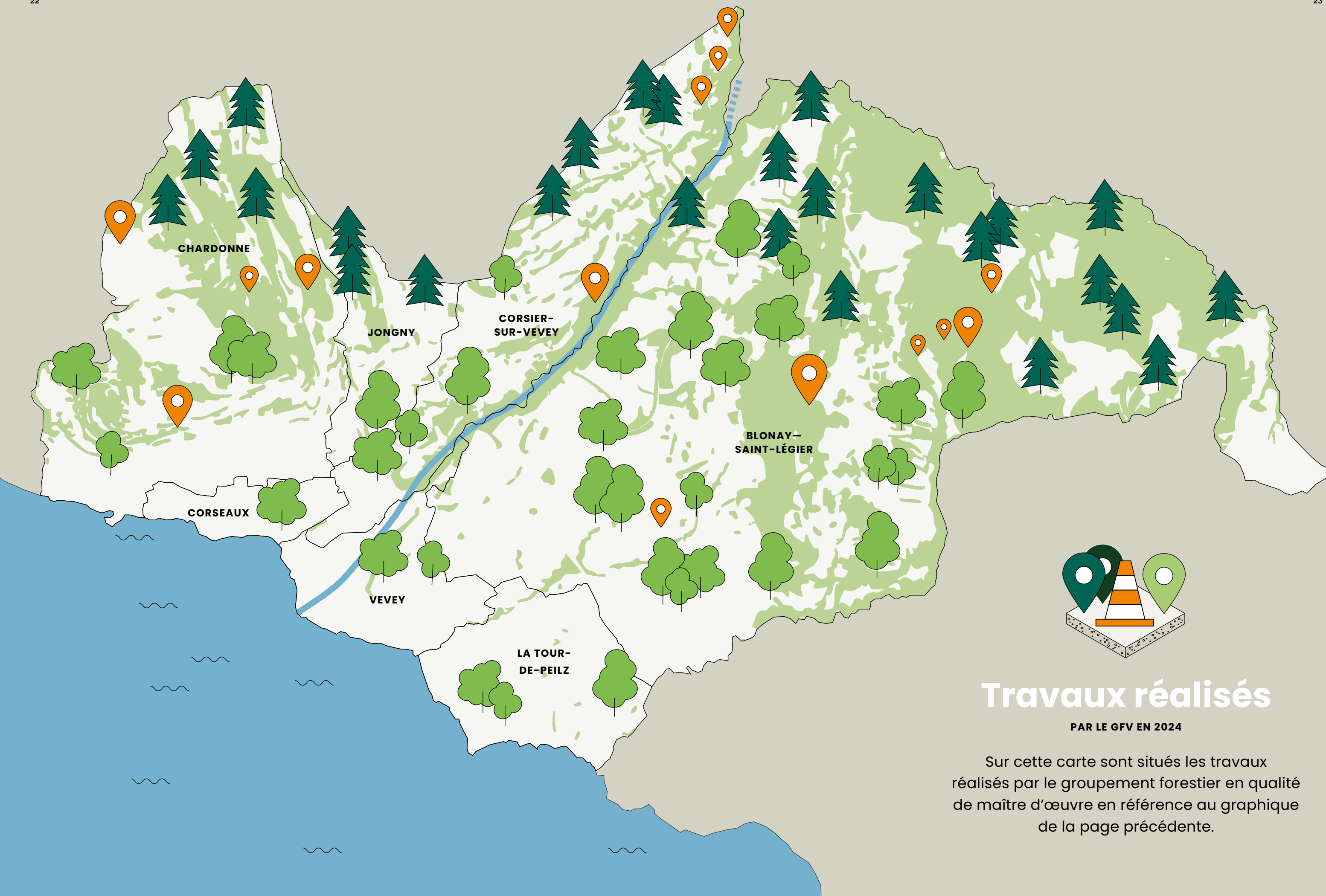
Un peu plus de 56’000 personnes résident dans les communes membres du groupement. Si l’on met en relation ce chiffre et celui du nombre de mètres carrés de forêt de l’ensemble des territoires communaux, chaque habitant dispose de 340m² de forêt. Si l’on considère que les forêts en altitude sont peu fréquentées, on constate rapidement que la pression sur le milieu est forte. Offrir à la population un espace de détente accueillant nécessite quelques aménagements et infrastructures. Les communes ont pour la plupart développé au fil du temps l’accueil en forêt en installant des sentiers à thème, des parcours sportifs, des bancs, des refuges, des places de pique-nique, des points de vue, sans compter les routes communales et les divers domaines publics situés en forêt. Ces infrastructures nécessitent un contrôle de leurs abords pour éviter la chute d’un arbre ou d’une branche qui causerait des blessures ou des dégâts matériels.

À la suite de l’assemblée générale d’automne 2024, le groupement forestier a transmis une offre et un catalogue de prestations dans le but de clarifier les responsabilités et d’assurer la sécurité des usagers. Les communes de Chardonne, Corsier-sur-Vevey, Jongny, la Tour-de-Peilz ont choisi de poursuivre les démarches avec le groupement.

Surface de travaux sylvicoles effectués par le groupement en 2024 en hectares



Photos: Coupe de bois, Bosquets Vevey / Hangar de Praz-Libon



Travaux réalisés

PAR LE GFV EN 2024

Sur cette carte sont situés les travaux réalisés par le groupement forestier en qualité de maître d'œuvre en référence au graphique de la page précédente.

Bois-énergie Veveyse

L'année 2024 a été caractérisée par des volumes conséquents de plaquettes forestières fournies pour les chauffages à distance (CAD), probablement l'année la plus importante en volume depuis leur mise en service.

Un stock de bois rond et de branches trop élevé en forêt était constaté en début d'exercice. Afin de ne pas baisser la qualité des plaquettes avec des bois trop vieux et dégradés par leur stockage en forêt, Il a fallu réduire ce stock de manière drastique en étant prudent sur les volumes d'achat de bois. Au début 2025, la situation est saine et les bois n'attendent plus aussi longtemps en forêt, la durée maximale de stockage étant à présent de 6 à 8 mois.

Nous pouvons aussi relever que la part des branches et houppiers broyés directement en forêt pour le CAD de Vevey est en augmentation significative. Les agriculteurs et propriétaires de forêts privées sont attirés par ce mode de tri des bois produits dans leurs forêts.

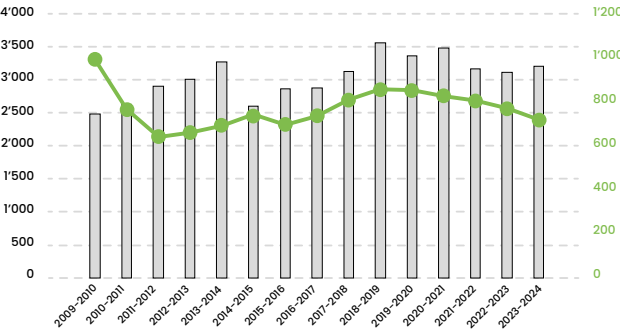
Un dégât important au rail de la porte du silo de Vevey a eu lieu au milieu de l'exercice et les travaux de remise en état viennent d'être achevés. L'assurance RC de l'entreprise qui a commis le dommage a pris en charge les frais liés à la réparation.

Une phase test de récupération des souches de vignes est en cours. Les vignerons sont positifs et apprécient l'idée de produire de la chaleur avec les souches plutôt que de les brûler au bas de leurs vignes.

Pour le groupement, si cette opération devait se poursuivre, il s'agira de trouver des solutions pour diminuer de manière importante les frais de transport en mettant en place des zones de récupération groupées dans les différentes régions du vignoble.

BLONAY – BLOCAD

PRODUCTION DE CHALEUR ET RENDEMENT

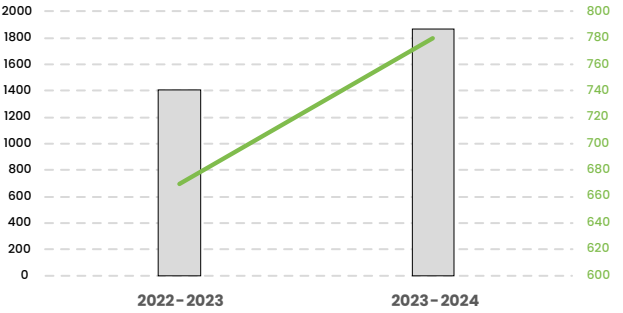


PRODUCTION [MW]

RENDEMENT [KWH/M³]

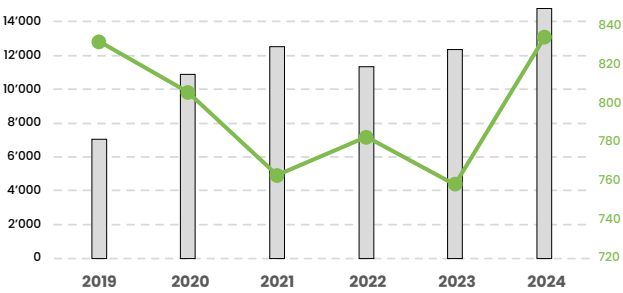
LEGICAD

PRODUCTION DE CHALEUR ET RENDEMENT



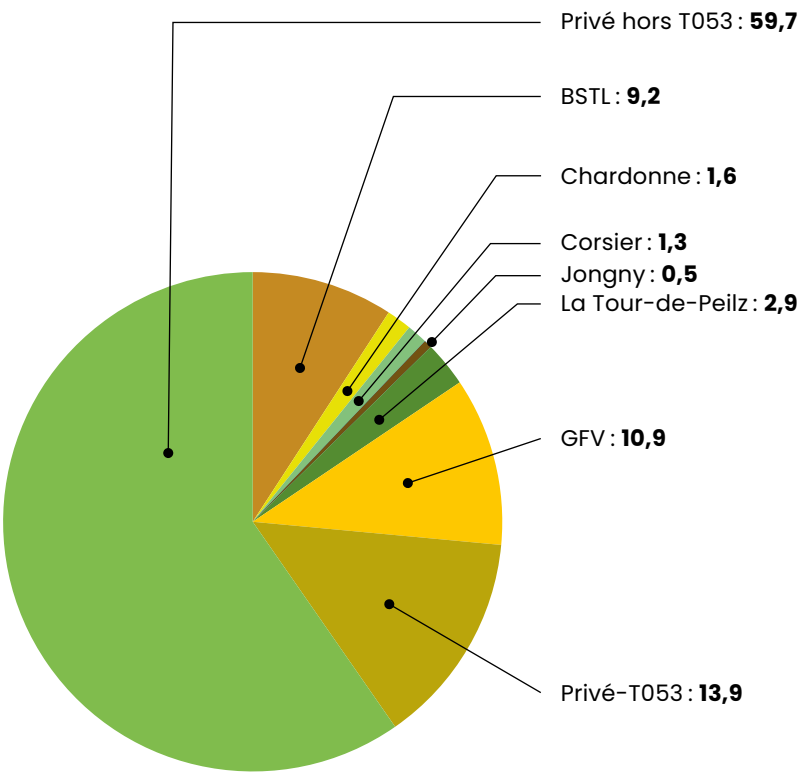
CAD Vevey

PRODUCTION DE CHALEUR ET RENDEMENT



Achats de bois et plaquettes du 01.01.2024 au 31.12.2024 par fournisseurs

Provenance	Feuillus	Résineux	MAP verte	Total en m³	% du volume total
Blonay-Saint-Légier	148	320	432	900	9.2
Chardonne	4	155	0	159	1.6
Corsier-sur-Vevey	99.46	15	16	130.46	1.3
Jongny	13.5	38	0	51.5	0.5
La Tour-de-Peilz	84	119	84	287	2.9
Vevey	0	0	0	0	0
GFVeveyse	484	204	382	1'070	10.9
Privé-T053	405.4	153.6	800	1'359	13.9
Privé hors T053	2'150.6	2'729.7	974	5'854.3	59.7
Total des achats	3'388.96	3'734.3	2'688	9'811.26	



Fonds de soutien aux projets forestiers régionaux

Le Fonds de soutien aux projets forestiers régionaux d'intérêt public, créé par décision du 23 mai 2023 de l'Assemblée générale, est destiné à promouvoir et valoriser les multiples fonctions des forêts communales des membres du groupement. Un règlement en fixe le cadre, les buts et les modalités d'attribution. Le Fonds est alimenté sur décision de l'Assemblée générale en y affectant une partie des éventuels excédents de bénéfice du résultat annuel.

Buts

Le Fonds de soutien aux projets forestiers régionaux d'intérêt public a pour but de valoriser les multiples fonctions forestières des forêts communales du groupement dans une vision de gestion durable et en accord avec la législation forestière, les statuts du groupement ainsi que les plans de gestion établis.

Il permet d'encourager le développement de l'offre d'infrastructures d'accueil en forêt et de projets didactiques destinés aux visiteurs et usagers, d'améliorer la communication relative aux fonctions forestières (économique, sociale, environnementale) et de promouvoir les produits et les prestations fournies par la forêt. À titre d'exemple, le fonds permet de soutenir la création ou l'amélioration :

- de chemins et pistes forestières
- sentiers pédestres, didactiques ou sportifs en forêt
- aménagements tels que refuges, abris et places d'accueil

Il peut également permettre de :

- financer des mesures particulières tendant à améliorer les prestations ou services produits par le milieu forestier
- soutenir des mesures exceptionnelles de protection du milieu forestier
- sensibiliser la population sur le milieu forestier, ses produits et prestations ainsi que sur sa gestion (journées didactiques, dépliants informatifs, communications)

Attributions

En fonction du résultat annuel, le comité propose à l'Assemblée générale de décider de l'affectation d'un montant donné au Fonds de soutien lors de la validation des comptes. Sur les résultats de 2022 et 2023, CHF 50'000.- sont ainsi venus alimenter le Fonds et il est proposé à l'Assemblée de procéder de même pour l'année 2024.

Etat du fonds au 31.12.2024

	Attributions au fonds (CHF)	Subventions versées (CHF)	Fonds engagés (CHF)	Fonds disponibles (CHF)
2022	50'000	0	0	50'000
2023	50'000	0	0	100'000
2024	50'000	5'000	40'000	105'000
Solde	105'000 CHF			

Demandes 2024

	Commune	Montant octroyé (CHF)	Date de dépôt	Validation Comité	Validation AG	Coût total du projet (CHF)
En nature Simone	Vevey	3'000	31.01.2024	17.04.2024	22.05.2024	31'200
Expo Nature	Blonay – St-Légier	2'000	05.12.2023	17.04.2024	22.05.2024	23'450
Sentier Nature	Chardonne	40'000	26.04.2024	22.05.2024	22.05.2024	570'000



Photo : En nature Simone

Projets soutenus

Les premières demandes de soutien sont parvenues au Groupement fin 2023 et en 2024. Le comité en a examiné la conformité aux buts du Fonds et a décidé de proposer à l'Assemblée générale un soutien en adéquation avec le coût total du projet.

Expo Nature – Les Pléiades

Le projet présenté consiste en une exposition didactique de grand format sur toiles en plein air, se trouvant le long d'un tronçon de chemin pédestre accessible à tous, au départ de la gare des Pléiades. L'exposition dévoile les animaux cachés de la nature au travers du regard d'une artiste suisse réalisant des cyanotypes. Cette technique originale rend le négatif visible, de couleur bleue, en ayant recours à des procédés chimiques.

Des panneaux didactiques en bois, au nombre de 10, avec des anecdotes sur les animaux de la forêt et leurs empreintes, sont répartis le long de l'itinéraire. Le parcours permet de sensibiliser les participants à l'observation et à la compréhension de la faune et de la flore suisses et offre une alternative intéressante aux sports d'hiver aux stations de basse altitude impactées par le manque de neige en entre-saison. L'exposition a été visible du 5 octobre 2024 au 23 février 2025.

Le coût total du projet a été budgété à CHF 23'450.- et le soutien accordé par le Fonds du Groupement se monte à CHF 2'000.-.



En nature Simone – Vevey

Le projet «En nature Simone!» est le fruit d'une collaboration entre la Fête de la Nature et la Ville de Vevey. Son objectif est de mettre sur pied un sentier thématique axé sur la biodiversité. À travers une expérience immersive et éducative, les participants et participantes découvrent des trésors cachés, des réseaux écologiques ainsi que diverses actions en faveur de la faune et de la flore, le tout dans un esprit ludique. Cette initiative inclusive s'adresse à tous les âges et vise à sensibiliser à la richesse naturelle et urbaine.

L'utilisation de codes QR facilite l'accès à des ressources en ligne, vidéos et données sur la biodiversité locale. Les données et questions couvrent des sujets tels que la faune, la flore, les écosystèmes, l'histoire locale et l'architecture. Le parcours a été inauguré lors de la Fête de la Nature 2024 et reste accessible de manière permanente en tant que ressource éducative et récréative.

Le budget du projet s'élève à CHF 31'200.- avec une participation de CHF 3'000.- accordée par le Fonds de soutien.



Photos: Expo Nature

Parcours didactique et abri forestier – Chardonne

La Commune de Chardonne souhaite créer un parcours didactique et ludique au Mont-Pèlerin, au lieu-dit La Maison Jean, dont l'objectif est de découvrir les multiples fonctions et enjeux de l'univers forestier. Le parcours est destiné au jeune public, aux familles et aux écoles, mais pourra aussi intéresser les promeneurs. Le tracé empruntera les cheminements existants, dont une partie accessible pour les personnes à mobilité réduite. Les jardins d'enfants en plein air ou les journées d'école en forêt suscitant un réel intérêt, ce parcours offrira un but de sorties et de découvertes répondant à ce besoin. Axé sur l'interaction entre l'homme et le monde de la forêt, le projet se veut différent des sentiers didactiques existants dans la région.

Neuf postes seront implantés le long de ce parcours et un abri forestier avec plateforme d'observation fera office de lieu d'accueil et de pause pour les écoles et les visiteurs. Inspirée par la spirale d'or, l'architecture de cet espace d'accueil se veut à la fois contemporaine et en harmonie avec son environnement. Le cabanon sera réalisé intégralement en rondins de sapin, et constitué

d'un couvert en amont et d'une plateforme d'observation en aval, formant une unité traversée par le chemin.

Les neuf postes aborderont les thématiques suivantes: les fonctions de la forêt, la régénération naturelle, les essences, la vie d'un arbre et ce que nous apprennent les souches, la faune, les métiers du bois, le bois-énergie, le sol forestier et l'eau. Les textes didactiques seront relativement courts, avec un QR code renvoyant vers des informations plus détaillées sur un site internet dédié. La présentation sera en partie interactive, tactile et visuelle, et plusieurs postes comprendront des éléments ludiques, par exemple des silhouettes d'animaux à repérer le long du parcours.

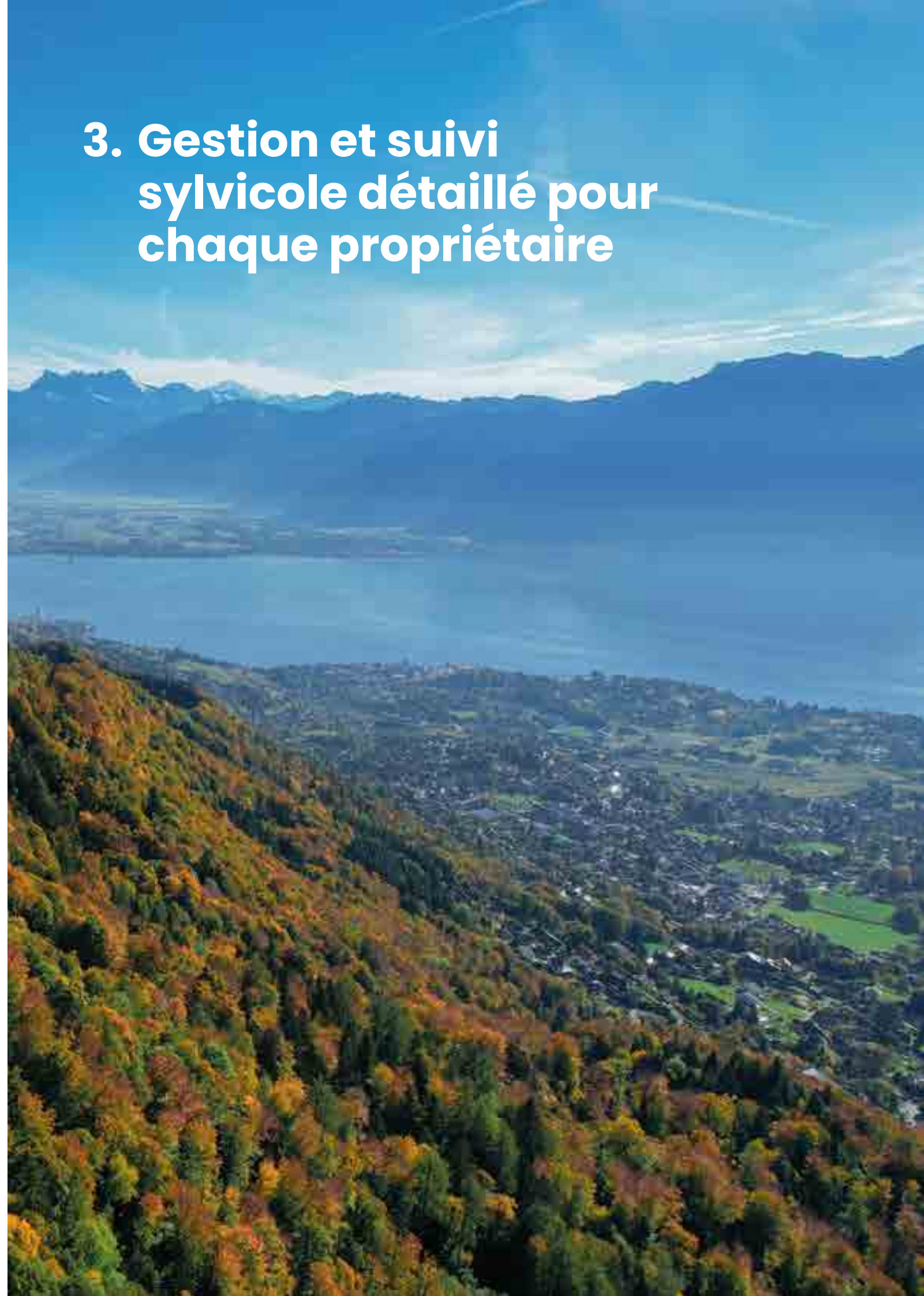
Le projet a été validé partiellement par le Conseil communal de Chardonne en 2024 pour la partie concernant le sentier. Un nouveau préavis pour le financement de l'abri a été déposé, tenant compte d'ajustements venant réduire l'investissement initialement prévu, ainsi que de soutiens financiers complémentaires.

Le coût total budgété se monte à CHF 570'000.-, le principe d'une contribution financière à hauteur de CHF 40'000.- a été validé par l'Assemblée générale.



Photo: Abri forestier – Chardonne

3. Gestion et suivi sylvicole détaillé pour chaque propriétaire



Rôle du groupement et du garde forestier pour les propriétaires de forêts publiques

Dans le canton de Vaud, la haute surveillance des forêts est confiée par la loi forestière vaudoise aux inspecteurs des forêts, qui ont à leur charge la conduite des arrondissements forestiers, ainsi qu’aux gardes forestiers, responsables des triages forestiers.

Le garde forestier de triage effectue des tâches pour le compte de l’État. La police forestière, le martelage des coupes de bois par délégation de l’inspecteur, la promotion de la forêt et du bois, la surveillance des dangers naturels, la préservation de la biodiversité en forêt, la surveillance sanitaire et la conservation des forêts sont quelques-unes des missions prévues dans les contrats de prestations conclus entre le service forestier cantonal et une entité de gestion administrative (commune, triage, groupement).

En parallèle et pour le compte des propriétaires de forêts publiques ou privées, le garde forestier assure un rôle de conseil en matière de gestion sylvicole. à ce titre, il planifie, conduit et contrôle l’exécution des travaux qui lui sont confiés. Cette double mission confère au garde forestier un statut particulier, qualifié de « double casquette » : il représente l’État dans l’application de la législation forestière tout en agissant en tant que conseiller technique et gestionnaire des biens forestiers publics ou privés.

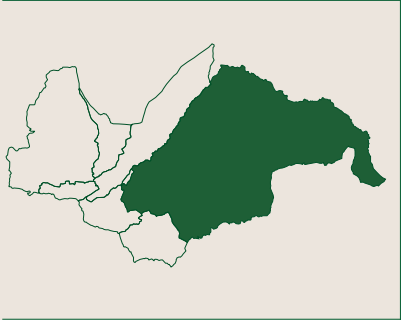
Les groupements forestiers ont été créés pour permettre aux propriétaires de forêts publiques d’optimiser leur collaboration en poursuivant des buts communs. L’amélioration des prestations, que ce soit pour les propriétaires ou pour les visiteurs, la rationalisation de la récolte des bois ainsi que le soutien à la préservation de la biodiversité font partie de ces objectifs.

Quatre degrés d’intégration sont possibles selon la législation, avec à chaque fois un renforcement des compétences du groupement dans la gestion pratique des travaux forestiers d’un propriétaire. Comme expliqué plus haut, les statuts du groupement précisent le degré d’intégration des communes, qui est le degré 1 selon le règlement d’application de la loi forestière vaudoise du 18 décembre 2013.

Concrètement, le groupement — et en particulier le garde forestier — agit en tant que « direction des travaux » pour les communes membres et les forêts cantonales présentes sur le territoire. C’est lui qui planifie, organise, conduit et contrôle les interventions forestières pour toutes les communes. à l’exception de celle de Blonay–Saint-Légier, qui possède un service forestier communal. Pour cette commune, les tâches de gestion sont moindres et se concentrent principalement sur la planification et le contrôle des travaux.

Les saisons se suivent mais ne se ressemblent pas. L’année 2024 a été généralement humide et plutôt fraîche, notamment durant la période de végétation. La température moyenne de la station météorologique de Vevey était de 21,4°C en 2023, contre 19,1°C en 2024. Dans le même mois, il a plu 37,2 mm en 2023 et 117,6 mm en 2024. Entre mai et octobre 2023, 515,7 mm de précipitations se sont déversées sur la région, tandis qu’en 2024, 718,8 mm sont tombés. La végétation et la forêt en général ont pu profiter de ces apports en eau bienvenus après plusieurs années sèches.

Blonay— Saint-Légier



Rappel des chiffres-clés

645

Surface forestière
publique en hectares

3’600 m³

Possibilité de coupe

2021–
2035

Plan de gestion

12’463

Nombre d’habitants en 2024

La commune de Blonay–Saint-Légier possède son propre service forestier doté en 2024, de 9 forestiers-bûcherons et de 2 apprentis. Une étroite collaboration tout au long de l’année entre le garde forestier du groupement et ce service est active tout au long de l’année pour de nombreux projets, mais c’est dans la planification sylvicole et l’entretien des forêts que les échanges sont les plus importants. Les surfaces de coupes de bois et de soins culturels, de plantations, les travaux liés aux dangers naturels, l’exploitation des chablis sont en principe déterminés par le garde forestier de triage par le biais des tâches étatiques, puis discutés et validés par le service forestier communal qui se charge de la conduite des travaux.

Le service forestier communal a durant l’année 2024, effectué les coupes de bois martelées au cours de l’été. Au total, 2958 m³ de bois ont été récoltés dans les secteurs suivants :

- | | | |
|---------------------------|----------------------|----------------|
| ↗ L’Agreblierai | ↗ Chevalet – Prentin | ↗ Pras Cagnard |
| ↗ Le Réservoir – La Neuve | ↗ Les Allamands | ↗ La Baillaz |
| | ↗ Bois Dévin | ↗ La Chaniaz |

Une coupe sécuritaire a été réalisée le long de la route de la « Baillaz » et de la route de la « Cheneau ». Les conditions très particulières des lieux ont nécessité l’engagement d’un hélicoptère pour évacuer les bois. Des travaux d’éclaircie dans les jeunes forêts ont été effectués dans les surfaces lourdement touchées à l’époque par l’ouragan « Lothar » aux lieux-dits « la Manguette » et « St-Hélène ». Les mêmes soins ont été apportés au « Bois Dévin » et « Praz Cagnard ». À la suite d’une coupe de réalisation dans les forêts des « Allamands », nous avons constaté que le rajeunissement naturel ne suffisait pas au maintien durable de la fonction protectrice de la forêt. Ainsi 120 plants d’érable plane, de bouleau, d’aulne noire et d’érable sycomore ont donc été mis en terre.

2024 en résumé

120

Nombre de plants
plantés

56

Volume de bois récolté
coupe forcée en m³

320

Volume bois-énergie
résineux vendu
au GFV en m³

9.68

Surface de soins
culturels en hectares

148

Volume bois-énergie
feuillus vendu
au GFV en m³

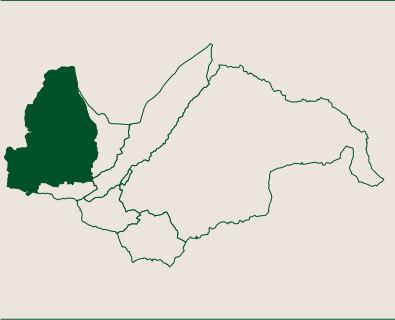
432

Volume bois-énergie
en branche vendu
au GFV en m³

2’958

Volume de bois récolté
gestion normale en m³

Chardonne



Rappel des chiffres-clés

45.7

Surface forestière publique en hectares (achat de 1.52 hectare en 2024)

400 m³

Possibilité de coupe

2021-2035

Plan de gestion

3'340

Nombre d'habitants en 2024

Début mars 2024, la coupe de bois du « Sommet », débutée à l'automne 2023, s'est terminée. L'objectif sylvicole était de libérer le rajeunissement des vieux arbres afin de lui permettre un meilleur accroissement. L'accès difficile de la surface a nécessité l'aide d'un câble-grue pour le débardage des bois.

Martelée en 2023, une coupe de bois au « Bois Devin » a été réalisée durant la deuxième moitié du mois de mars. Divisée en deux parties par la petite barre de « pouding » de la parcelle 2916, les objectifs sylvicoles étaient, pour la partie haute, de mettre en lumière le rajeunissement, et pour la partie basse, de récolter les vieux bois.

De mai à la mi-juillet, 3 hectares de soins à la jeune forêt ont été réalisés. Le printemps humide, qui a favorisé la pousse des ronces, a nécessité deux passages dans certaines surfaces pour dégager les jeunes arbres. Les températures fraîches et les précipitations abondantes n'ont pas suffi à protéger les vieux épicéas des propriétés communales contre les attaques du bostryche. Ce sont un peu moins de 70 m³ de bois qui ont dû être récoltés pour préserver le reste du peuplement durant la saison estivale. La commune de Chardonne a annoncé à la DGE-Forêt 18 « arbres habitats » destinés à préserver le réseau de vieux bois dans les forêts. Ces arbres ne seront jamais coupés.

Pour terminer une année 2024 bien chargée, le patrimoine forestier de la commune s'est agrandi de 1.52 hectare à la suite de l'achat de la parcelle n° 2747 à la « Maison Jean ».

2024 en résumé

0

Nombre de plants plantés

63

Volume de bois récolté coupe forcée en m³

155

Volume bois-énergie résineux vendu au GFV en m³

3.10

Surface de soins culturaux en hectares

4

Volume bois-énergie feuillus vendu au GFV en m³

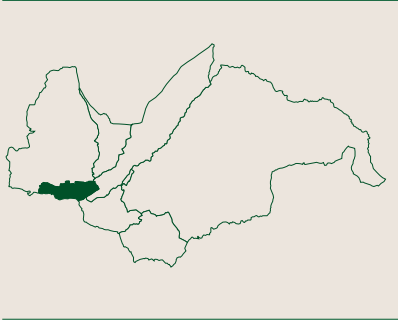
0

Volume bois-énergie en branche vendu au GFV en m³

683

Volume de bois récolté gestion normale en m³

Corseaux



Pas de travaux forestiers engagés en 2024 pour la commune de Corseaux.

Rappel des chiffres-clés

0.7

Surface forestière publique en hectares

Au cas par cas

Possibilité de coupe

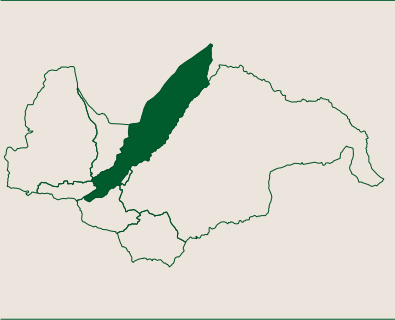
2021-2035

Plan de gestion

2'322

Nombre d'habitants en 2024

Corsier-sur-Vevey



Rappel des chiffres-clés

18.6

Surface forestière publique en hectares

150 m³

Possibilité de coupe

2021-2035

Plan de gestion

3'389

Nombre d'habitants en 2024

Située en forêt de protection sur la parcelle n° 608, une coupe d'entretien de la fonction protectrice a été réalisée à l'automne 2024 sur 0.44 hectares. Une attention toute particulière a été observée à la préservation de la zone de protection des eaux S2 lors de ces travaux.

Durant l'année 2024, la commune de Corsier-sur-Vevey a également participé financièrement à la sécurisation de plusieurs tronçons de routes communales notamment du côté du chemin de « Beauregard », ce qui explique la différence entre les volumes récoltés sur les propriétés communales et les volumes de bois vendus au groupement.

À noter que la préservation de la biodiversité a été encouragée en 2024, puisque 13 arbres habitats ont été répertoriés dans les propriétés communales et annoncés à la DGE-Forêt. Ces arbres ne seront jamais récoltés.

2024 en résumé

0

Nombre de plants plantés

8

Volume de bois récolté coupe forcée en m³

15

Volume bois-énergie résineux vendu au GFV en m³

0

Surface de soins culturaux en hectare

99

Volume bois-énergie feuillus vendu au GFV en m³

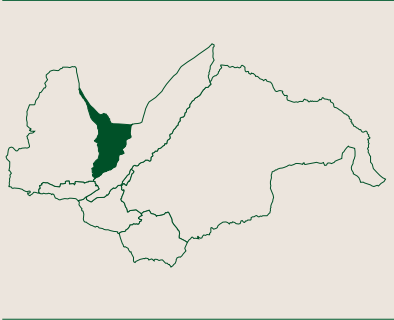
16

Volume bois-énergie en branche vendu au GFV en m³

69

Volume de bois récolté gestion normale en m³

Jongny



Rappel des chiffres-clés

15

Surface forestière publique en hectares

300 m³

Possibilité de coupe

2021-2035

Plan de gestion

1'921

Nombre d'habitants en 2024

Martelée en 2023, une coupe de bois a été réalisée à la mi-mars sur les parcelles 2949 et 322, divisée en deux parties par la route des « Barussels ». Les objectifs sylvicoles étaient la mise en lumière du sol pour favoriser le rajeunissement et la mise en valeur de belles tiges afin de leur donner une meilleure stabilité et croissance.

La parcelle 355, le long du ruisseau de la « Bergère », a fait l'objet d'une coupe sécuritaire. De nombreux arbres vieillissants risquaient de chuter sur le sentier ou sur la route. L'un d'eux était déjà tombé sur le chemin de la « Bergère » au début de l'année 2024. Cette parcelle privée a été acquise par la commune en 2024. Les forêts du Mont-Pèlerin ont été épargnées par les grandes attaques de bostryches, seuls deux arbres atteints ont été détectés sur la parcelle 310.

La traditionnelle mise de bois sec et vert a eu lieu le 2 novembre près du refuge de Reule. Cette année, 21 stères de bois sec et 23 stères de bois vert étaient proposés à la vente. Tous les lots ont trouvé preneur.

2024 en résumé

0

Nombre de plants plantés

13

Volume de bois récolté coupe forcée en m³

38

Volume bois-énergie résineux vendu au GFV en m³

0

Surface de soins culturaux en hectares

13.5

Volume bois-énergie feuillus vendu au GFV en m³

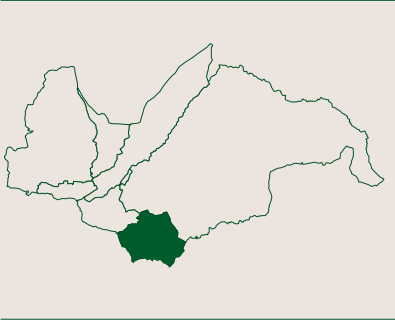
0

Volume bois-énergie en branche vendu au GFV en m³

149

Volume de bois récolté gestion normale en m³

La Tour-de-Peilz



Rappel des chiffres-clés

102.8

Surface forestière publique en hectares

450 m³

Possibilité de coupe

2021-2035

Plan de gestion

12'812

Nombre d'habitants en 2024

L'année 2024 a été bien remplie dans le cadre de l'entretien du patrimoine forestier de la Tour-de-Peilz. Diversifiée également, puisque trois coupes de bois ont été réalisées, deux dans les forêts situées sur le territoire de Blonay-Saint-Légier et une en zone urbaine le long de « l'Ognona ».

L'objectif sylvicole de cette dernière était le maintien de la fonction de protection contre les dangers naturels. Cette coupe en pleine ville a nécessité de nombreuses heures de préparation et de coordination dans le but de préserver les intérêts de tous les partenaires impliqués et de minimiser l'impact sur le paysage. L'objectif était semblable pour le projet de récolte à « Patelliau ». Proche de l'alpage de « Montbrion » où se situe la réserve forestière de « Folly-Molard ».

Une partie de cette réserve nécessite parfois un entretien pour maintenir des conditions idéales de vie aux tétras lyre, gelinottes et bécasses des bois. En collaboration avec un biologiste et la DGE-Forêt, une coupe de bois a été réalisée dans la partie de la réserve particulière. Des soins à la jeune forêt ont été apportés dans le secteur des « Lyites » sur une surface de 4.78 hectares. Cette surface avait été complètement ravagée par l'ouragan « Lothar » en 1999. Maintenir une quantité suffisante de bois mort en forêt pour maintenir le cortège d'espèces saproxyliques fait partie des objectifs du plan de gestion, en 2024, 23 « arbres habitats » ont été relevés dans les forêts de la Tour-de-Peilz, dont un sapin mesurant 150cm de diamètre. Ces arbres ne seront jamais récoltés.

2024 en résumé

0

Nombre de plants plantés

4.78

Surface de soins culturaux en hectares

535

Volume de bois récolté gestion normale en m³

0

Volume de bois récolté coupe forcée en m³

84

Volume bois-énergie feuillus vendu au GFV en m³

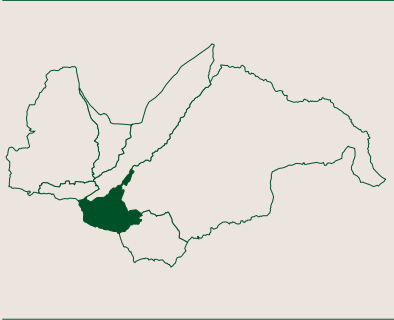
84

Volume bois-énergie en branche vendu au GFV en m³

119

Volume bois-énergie résineux vendu au GFV en m³

Vevey



Rappel des chiffres-clés

19.3

Surface forestière publique en hectares

150 m³

Possibilité de coupe

2021-2035

Plan de gestion

20'146

Nombre d'habitants en 2024

L'année forestière 2024 a été marquée par le lancement des mesures inscrites dans le préavis « Programme sylvicole des forêts communales de 2023 à 2032 ». Une coupe de bois d'envergure a ainsi été réalisée sur l'ensemble du massif forestier des « Bosquets » dans le courant du mois d'octobre. Ce chantier de 360 sylves, s'étendant sur plus de 25'000 m² en pleine ville, a nécessité de nombreuses heures de planification, d'organisation et de communication. L'engagement de plus de 50 astreints à la protection a permis d'assurer un service sécurisé et une communication appréciée aux abords du chantier.

C'est à l'aide d'un hélicoptère que les bois ont été évacués de la forêt sur la place de dépôt des « Toveires ». Deux semaines de travaux préparatoires, trois jours de débardage hélicoptéré et deux semaines de tri des bois et de nettoyage ont été nécessaires à la bonne réalisation de cette coupe. Le résultat sylvicole est excellent. Aucun accident ni incident n'est à déplorer.

La forêt des « Bosquets » est un massif emblématique de la région par sa taille, sa situation urbaine, sa riche biodiversité mais aussi par sa fonction de protection contre les glissements de terrain. Seuls les bois de service et le bois de feu ont, à ce jour, été vendus, ce qui explique pourquoi les volumes de bois-énergie estimés à plus de 300m³ ne se retrouvent pas dans les chiffres 2024.

2024 en résumé

0

Nombre de plants plantés

0

Surface de soins culturaux en hectares

360

Volume de bois récolté gestion normale en m³

12

Volume de bois récolté coupe forcée en m³

0

Volume bois-énergie feuillus vendu au GFV en m³

0

Volume bois-énergie en branche vendu au GFV en m³

0

Volume bois-énergie résineux vendu au GFV en m³

Les faits marquants 2024 par fonction forestière

Protection contre les dangers naturels

La forêt protège les personnes et infrastructures contre les dangers naturels. Pour notre région, les dangers les plus fréquents sont les glissements de terrain, chutes de pierre, laves torrentielles et inondations. L’entretien durable des forêts protectrices permet de nombreuses économies à la collectivité car il permet d’éviter la construction d’ouvrages de protection extrêmement coûteux. 928 hectares de forêts protectrices sont répartis sur le triage forestier de la Veveyse, ce qui représente 50% de la surface totale des propriétés forestières.

En 2024, nous retiendrons bien entendu les projets d’entretien des « Bosquets » à Vevey, de la « Paisible » à la Tour-de-Peilz mais également les projets situés dans le bassin versant de la « Baye de Clarens » à Blonay – Saint-Légier.

Production de la ressource bois

Le bois est une magnifique ressource naturelle renouvelable. Gérée selon les principes du développement durable depuis plus d’un siècle, ce matériau nous a toujours accompagnés dans notre quotidien. Aujourd’hui, il nous permet, dans une utilisation raisonnée, de réduire notre empreinte carbone dans les domaines de la construction et de l’énergie. La récolte des bois est aussi la base d’une importante filière professionnelle régionale. Les demandes spécifiques des clients sont prises très au sérieux sur le triage forestier de la Veveyse.

Ainsi, en 2024, dans les forêts de Blonay – Saint-Légier, deux coupes de bois ont été réalisées selon le calendrier lunaire dans le but de livrer un produit de qualité et recherché par une scierie du canton de Fribourg.

Protection et maintien de la biodiversité

Nous avons la chance de bénéficier d’une biodiversité extraordinaire en forêt. Selon le rapport forestier 2025 de l’OFEV, 40% des espèces faunistiques et floristiques trouvent refuge en forêt. Conscients de cette richesse, nous avons à cœur de la préserver et de la renforcer sur l’ensemble du territoire. Plusieurs actions ont eu lieu en 2024 dans divers domaines. La pose d’une signalisation claire pour la protection de la réserve forestière « Folly-Molard » a été réalisée grâce à la précieuse collaboration du service forestier de Blonay – Saint-Légier et de la DGE-Forêt.

L’amélioration de l’habitat des tétras lyre, gelinottes et bécasses des bois dans le secteur de « Montbrion » et le relevé d’arbres habitats dans les forêts publiques et privées du triage ont contribué au maintien de la biodiversité sur l’ensemble du territoire.

Accueil et services écosystémiques

L’accès à la forêt en Suisse est libre, c’est l’article 699 du code civil qui le précise. L’évolution démographique de la région et la diversification des activités en extérieur a fait progresser l’utilisation du milieu forestier dans les loisirs. On peut citer la randonnée, la course à pied, les trails, les jeux de pistes, les expositions, les sentiers didactiques, le yoga, le vélo, la cueillette ou tout simplement se détendre. On note aussi une nette évolution des demandes dans les domaines de l’éducation avec la naissance, par exemple, des « canapés forestiers ». Ces activités couplées à l’augmentation de la population exercent une certaine pression sur les massifs forestiers. Il est important qu’elles soient coordonnées et en adéquation avec les autres fonctions forestières.

Le fonds de soutien aux projets forestiers régionaux est un outil supplémentaire fourni par le Groupe-ment forestier de la Veveyse pour atteindre une haute qualité d’accueil en forêt tout en respectant les autres fonctions forestières.

Glossaire

Arrondissement forestier

Découpage territorial déterminé par le département en charge des forêts. Chaque arrondissement est dirigé par un inspecteur des forêts qui est responsable de l’application de la législation forestière et de la politique forestière cantonale dans son arrondissement

BLOCAD

Chauffage à distance situé à Blonay

CAD

Chauffage à distance

CADVevey

Chauffage à distance situé à Vevey

Chablis

Arbre atteint par des parasites et/ou maladie
Ou arbre renversé par le vent ou la neige

Coupe forcée

Coupe de bois qui n’était pas prévue dans la gestion normale de la propriété forestière

DGE

Direction générale de l’environnement

GFV

Groupe-ment forestier de la Veveyse

Houppier

Partie sommitale d’un arbre composé de bois rond et de branches

La Forestière

Coopérative de propriétaires et exploitants forestiers qui regroupe 397 membres, dont le groupe-ment forestier de la Veveyse

LEGICAD

Chauffage à distance situé à Saint-Légier

OFEV

Office fédéral de l’environnement

Plaquette forestière

Matière obtenue après broyage des troncs ou des branches destinées à alimenter les chauffages à distance

SODEFOR

Société de développement forestier qui a le statut juridique d’une coopérative

Triage forestier

Chaque arrondissement forestier est subdivisé en triages forestiers. Le département, après consultation des communes, délimite les triages de façon à permettre une gestion rationnelle et durable des forêts qui les composent. Chaque triage est placé sous la responsabilité d’un garde forestier de triage



RÉDACTION :

Maxime Roth, garde forestier
Nicole Pointet, présidente
Frédéric Bourgeois, mandataire

GRAPHISME : Plates-Bandes communication

IMPRESSION : PCL Print Conseil Logistique SA

PHOTOGRAPHIES : © Lake Schorderet

Ci-contre : Vue aérienne pile de bois - Saudanne